

COMMUNE DE MARVAL

(Haute-Vienne)

Procès-verbal du Conseil Municipal

Du

4 décembre 2024

Présents : M. Dominique Bertrand, M. Pierre Mandon, Mme Edith Léger, M. Pierre Hachin, Mme Marie Linet, Mme Renée Pironnet, Mme Léa Blanc, M. Sylvain Cassoré, Mme Carole Relland, M Jérôme Suet

Absents excusés : Mme Haag Rachel (pouvoir donné à M. Dominique Bertrand)

Ouverture de la séance à 10h05

Désignation d'un secrétaire de séance :

Mme Linet se propose pour être secrétaire de séance. Elle est la rédactrice de ce procès-verbal.

Approbation du dernier procès-verbal :

Vote à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation permanente :

Décision en date du 22 novembre 2024 portant sur l'acceptation d'un devis de l'entreprise SARL TEXTO pour la conception graphique et la mise en page du bulletin municipal 2024 de 32 pages pour un montant de 844.80 € H.T.

Délibération portant sur le recours en cassation devant le Conseil d'Etat concernant le projet éolien des Monts de Châlus

Mme Linet demande le montant pour aller en cassation. Le montant est de 6960 euros. M. Cassoré demande quelles sont les vices de forme par rapport à la procédure. Mme Blanc explique que les instances scientifiques n'ont pas été questionnée. M. Hachin rajoute que l'avis de la commune n'a pas été retenue et qu'il y a d'autres problèmes par rapport à la procédure.

Il explique aussi que si nous allons en cassation l'association Vent Juste ira en cassation avec la Commune et que le tarif sera divisé en deux.

Vote : 1 abstention, 10 pour

Demandes de subventions pour les travaux du bâtiment 104 le Bourg au titre de la DETR

Vote à l'unanimité

Demande de subventions pour les travaux d'enrochement dans un chemin attenant à la place du marché

M. Hachin explique qu'il y en a pour 30 000 euros pour 15 mètres linéaire. La demande de subvention permettrait d'avoir une aide de 20 à 60 pourcents.

Vote à l'unanimité

Demande de subventions pour l'alimentation en électricité de deux bâtiments communaux au titre de la DETR

Les bâtiments concernés sont : le bâtiment technique au niveau du cimetière et la mairie annexe de Milhaguet.

M. Bertrand explique qu'au niveau du bâtiment technique il est peut-être possible de mettre un sous compteur auprès du compteur de l'ACCA.

Vote à l'unanimité

Demande de subventions auprès de la DRAC pour l'étude sur la structure de l'église de Milhaguet

M Hachin détaille le devis de l'entreprise ICS NICOLAS proposant de réaliser un diagnostic pour 3 447 € TTC. Il propose de vérifier auprès de l'architecte si l'étude de sol a bien été réalisée.

Vote à l'unanimité

Location de la salle polyvalente à la commune de Pensol jusqu'au 1^{er} avril 2025

Les travaux de la salle des fêtes de Pensol ont pris du retard, il est proposé de prolonger les conditions de location uniquement pour les associations et la commune de Pensol jusqu'au 1^{er} avril 2025. Les habitants de Pensol se verront appliquer les mêmes tarifs que ceux demandés aux personnes hors Commune.

Vote à l'unanimité.

Echange de terrains dans le Bourg : ancien bâtiment de la poste/ ancien terrain de tennis

Monsieur le Maire rappelle qu'après discussion avec la propriétaire, il y a possibilité d'échanger les terrains où se trouvent l'ancien bâtiment de la poste d'avec l'ancien terrain de tennis. Les terrains de l'ancienne poste ont une surface d'environ 300 m² et le terrain de tennis est d'à peu près 500 m². Il ajoute qu'il serait bien d'échanger les terrains et que les propriétaires paieraient la différence liée à la surface.

Mme Léger demande ce qu'il en est de l'association de tennis. M Suet et M Hachin lui répondent que la parcelle appartient à la Commune, qu'elle n'est plus utilisée par l'association mais qu'il tiendra informer les présidents concernés.

Mme Linet ajoute qu'il serait bien de préciser que l'échange du terrain de tennis se fera en l'état.

Vote à l'unanimité

Questions diverses

M. Hachin explique qu'une petite partie des routes à la Nadalie a été oubliée. Il a vu avec l'entreprise Bonnefond, un avenant a été signé. Ils reviennent faire le reste au plus vite.

M. Hachin explique que l'on peut faire des translations sur la commune avec la licence IV. Il explique donc que la licence peut aussi bien être mise au chalet (place du marché) qu'à la salle polyvalente dans un délai de deux semaines avant la date de l'évènement. Mme Blanc demande le nombre de fois que la licence doit être utilisée dans l'année. Mme Linet répond qu'elle doit être utilisée 3 fois par an.

Mme Léger demande le prix du repas des aînés. M Hachin lui répond qu'il est de 41 euros et quelques par personnes. M Bertrand ajoute qu'en ce qui concerne les colis, ils arriveront vendredi 13 décembre.

M. Suet annonce que la Commune a maintenant une fleur avec le label villes et villages fleuris. Un compte rendu sera envoyé le 15 décembre. Il remercie également les personnes bénévoles qui donnent de leur temps.

M. Suet et Mme Linet expliquent qu'ils sont en train de remplir le dossier pour villes et villages étoilés.

M Cassoré félicite pour les sapins fabriqués en palettes installés sur la Commune. M Hachin signale un problème d'électricité car un sapin ne fonctionne pas. Il est demandé de vérifier les fusibles.

Mme Linet et M. Bertrand ont été à l'Ehpad remettre un bouquet et la médaille de la commune pour les 100 ans de Mme Dauphin.

Fin du conseil 10h46.

Mme Linet Marie

Secrétaire

M. Hachin Pierre

Maire

